

option Travaux de la vigne et du vin, spécialité Travaux de la vigne, spécialité Travaux de la cave

RNCP4892 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BPA — Brevet professionnel agricole
Code(s) NSF	211
Formacode(s)	21053, 21510, 34513
Code(s) ROME	A1405
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

19 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 19 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION FAMILIALE DE GESTION	38112573100012	Former et organiser l'évaluation
CAMPUS TERRE ET NATURE	20000746600010	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA DE L'AUBE	19100687300019	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE PAU MONTARDON (EPLEFPA) - LEGTA DE PAU-MONTARDON	19640220000014	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE CIBEINS	19010059400018	Former et organiser l'évaluation
ETS PUB LOCAL ENS FORMATION PRO AGRI...	19210036000010	Former et organiser l'évaluation
LEGTA	19711067900010	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE NEVERS	19580055200026	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE TOURS-FONDETTES	19370781700014	Former et organiser l'évaluation
LEGTA LOUIS GIRAUD	19840607600010	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 19 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp4892-option-travaux-de-la-vigne-et-du-vin-specialite-travaux-de-la-vigne-specialite-travaux-de-la-cave/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les principales activités confiées à un titulaire du Brevet Professionnel Agricole en Travaux de la vigne et du vin sont :

1. Il prépare son travail dans le cadre des consignes reçues, en intégrant les dispositions réglementaires, les règles de bonne conduite et le respect de la sécurité.
2. Il participe ou effectue seul des activités liées aux travaux peu ou pas mécanisés relatifs à la conduite du vignoble.
3. Il conduit les activités liées à la vinification et à l'élevage du vin.
4. Il réalise, avec le tracteur et/ou l'enjambeur, des activités liées aux travaux vinicoles mécanisés en respectant les consignes.
5. Il effectue les activités d'entretien du matériel, des installations et des équipements.
6. Il réalise des activités liées au conditionnement et à la vente des produits issus de la viticulture.
7. Il peut exercer des activités liées à l'encadrement du personnel.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales :

UCG1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

UCG2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

UCG3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en oeuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

Capacités professionnelles :

UCP4 : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite de la vigne et à l'élaboration du vin

UCP5 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'une exploitation vitivinicole

UCP6 : Réaliser les travaux d'entretien du vignoble OU Réaliser les travaux de réception de la vendange et les opérations préfermentaires

UCP7 : Réaliser les tailles de production, de restructuration et de formation suivant le système de taille pratiqué localement OU Réaliser des opérations de vinification

UCP8 : Mettre en oeuvre des opérations mécanisées d'entretien du vignoble dans le respect des règles de sécurité et d'environnement OU Réaliser des opérations d'élevage du vin

Blocs de compétences

RNCP4892BC01 — UCG1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Communiquer oralement et à l'écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale
- Utiliser des techniques de collecte et de traitement de l'information
- Traiter des données mathématiques simples pour résoudre des situations problème de la vie professionnelle
- Utiliser les outils informatiques et de télécommunication courants de la vie professionnelle et sociale

RNCP4892BC02 — UCG2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser des règles de droit du travail pour en garantir leur respect
- Mobiliser des connaissances relatives à la protection sociale pour garantir ses droits
- Mobiliser des connaissances élémentaires de gestion pour une meilleure compréhension de son activité professionnelle
- Identifier les principaux acteurs et leurs attentes pour situer son activité dans son environnement économique, social et territorial

RNCP4892BC03 — UCG3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en oeuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser des connaissances pour appréhender l'impact environnemental des pratiques professionnelles
- Mobiliser des connaissances pour prévenir les risques et préserver la santé humaine

RNCP4892BC04 — UCP4 : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite de la vigne et à l'élaboration du vin

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser les connaissances scientifiques, techniques et réglementaires relatives à la culture de la vigne
- Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques relatives à la transformation du raisin

RNCP4892BC05 — UCP5 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'une exploitation vitivinicole

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser les savoirs de base relatifs au fonctionnement des matériels et installations utilisés dans les exploitations viticoles
- Mobiliser les connaissances techniques relatives aux matériels utilisés dans les exploitations viticoles
- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements dans une cave

RNCP4892BC06 — UCP6 : Réaliser les travaux d'entretien du vignoble OU Réaliser les travaux de réception de la vendange et les opérations préfermentaires

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc diffère suivant le projet professionnel.

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en travaux de la vigne.

Il vise à :

- Réaliser le remplacement des pieds manquants et l'entretien des installations de palissage
- Réaliser manuellement les travaux en vert

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en travaux de la cave.

Il vise à :

- Organiser les opérations de réception et de traitement de la vendange
- Réaliser les opérations préfermentaires

RNCP4892BC07 — UCP7 : Réaliser les tailles de production, de restructuration et de formation suivant le système de taille pratiqué localement OU Réaliser des opérations de vinification

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc diffère suivant le projet professionnel.

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en travaux de la vigne.

Il vise à :

- Réaliser les tailles de production, de restructuration et de formation suivant le système de taille pratiquée localement

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en travaux de la cave.

Il vise à :

- Réaliser des opérations de vinification

RNCP4892BC08 — UCP8 : Mettre en oeuvre des opérations mécanisées d'entretien du vignoble dans le respect des règles de sécurité et d'environnement OU Réaliser des opérations d'élevage du vin

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc diffère suivant le projet professionnel.

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en travaux de la vigne.

Il vise à :

- Conduire en sécurité le tracteur et /ou l'enjambeur
- Réaliser des travaux du sol et de contrôle de la végétation à l'aide des outils adaptés
- Réaliser en sécurité un traitement phytosanitaire
- Effectuer l'entretien courant des matériels roulants

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en travaux de la cave.

Il vise à :

- Réaliser des opérations d'élevage du vin

RNCP4892BC09 — UCARE1 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

RNCP4892BC10 — UCARE2 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :

L'ouvrier en travaux de la vigne et du vin exerce son activité, soit :

- dans une exploitation viticole
- dans une exploitation viti-vinicole
- dans une coopérative vinicole
- dans une entreprise de négoce

La part des salariés des ETA (Entreprise de Travaux Agricoles) et des CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) est encore très faible.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :

Les profils d'emplois qui correspondent aux situations les plus observées sont :

- ouvrier polyvalent viti-vinicole,
- ouvrier viticole
- ouvrier viticole-tractoriste
- ouvrier vinicole (aide-caviste, ouvrier de chai)
- tractoriste

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 500 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	83 806
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	95 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A, membre de l'enseignement agricole public, est composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole public;

- de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel agricole, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 585 €
Selon la branche	6 296 € – 6 800 €
Prise en charge	Branches concernées
6 585 €	Valeur par défaut · 209 branches
6 800 €	CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNIEFP dans la coopération agricole
6 443 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 296 €	CPNE de l'agriculture

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
Date de dernière délivrance possible	01/01/2027

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP2408

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP39068

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr

<http://www.chlorofil.fr>

<http://www.portea.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4892/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	134
Parcours menés à terme	122
Taux d'achèvement	91 %
Période	02/2022 – 03/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	171
Montant total engagé	154 838 €
Coût moyen par dossier	905 €
Durée moyenne	67 h

Période	01/2020 – 12/2024
France compétences	93 %
Entreprise	3 %
Reste à charge titulaire	3 %
France Travail	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.